

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 722 portant annulation des arrêtés n° 564 et 572 des 21 et 24 juin 1940

n° 722

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
10 août 1940

Numéro JO
n° 525 du 31/08/1940

Date du numéro
31 août 1940

VISAS

Le Général de division, chargé de mission et de l'expédition des affaires de la colonie, officier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'arrêté n° 561 du 21 juin 1940 portant fermeture provisoire des agences spéciales des cercles de Dikhil et d'Ali Sabieh et la Caisse des menues dépenses du poste de Loyada : Vu l'arrêté n° 572 du 24 juin 1910 mettant une avance de 100.000 francs a la disposition du commandant de la milice indigène pour le paiement des dépenses de la 1re compagnie de la milice et des cercles de Dikhil et d'Ali Sabieh,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Sont rapportés, à compter du 1er septembre 1940, les arrêtés susvisés portant fermeture provisoire des agences spéciales des cercles de Dikhil et d'Ali-Sabieh et mettant une avance a la disposition du commandant de la milice indigène. Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la colonie, enregis tré et communiqué partout où besoin sera.

GERMAIN.